

yael.braunpivot Il y a des pages de notre histoire que nous ne pouvons plus ignorer. Les regarder en face est un devoir. Agir est une nécessité.

Entre 1962 et 1984, plus de 2 000 enfants de La Réunion ont été déplacés dans l'Hexagone, arrachés à leur famille et à leur histoire. Ces blessures ne relèvent pas du passé : elles traversent encore des vies entières.

L'Assemblée nationale a voté une proposition de loi pour reconnaître, réparer et protéger. Reconnaître par le travail mémoriel. Réparer par un dispositif attendu par les victimes et leurs familles. Protéger, enfin, parce que la protection de l'enfance ne doit jamais être une variable d'ajustement.

Quand l'État faillit, il doit le reconnaître. Quand des vies sont brisées, il doit réparer.

Je veux saluer le travail déterminé et constant d'[@ebareigts](#) puis de [@karine_lebon_deputee](#) auteure et rapporteure de ce texte transpartisan. À ses côtés depuis le début, je me suis battue pour que nous parvenions à ce vote. Merci à l'engagement de tous. Je suis fière de notre Assemblée nationale.

Ce texte n'effacera pas les blessures, mais il marque une étape décisive. Nécessaire. Attendue.